



La Gazette 52

de la Compagnie des experts de justice
près la cour d'appel de Toulouse

FÉVRIER 2025

- 02** Retour de Donald Trump
Quel impact sur le RGPD ?
- 03** PRATIQUES PROFESSIONNELLES
De l'autopsie à la cour d'appel
- 04** REVUE EXPERTS
La nomenclature
- 05** Les brèves
- 06** Assemblée Générale 2024
Retour en images
- 07** Le guide du sapiteur
- 08** AGENDA DES FORMATIONS
- 09** SORTIR À TOULOUSE
Parlez-moi d'art

LE MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames et Messieurs les Magistrats,
Avocats et Experts de justice,
chers collègues et lecteurs,

2025 est à son avènement et j'espère qu'elle sera une année riche en projets, en collaborations fructueuses et en succès partagés.

C'est également avec une grande fierté que je prends la parole en ouverture de cette nouvelle édition de la Gazette des experts de justice de la Compagnie de Toulouse. Ce rendez-vous incontournable est l'occasion de mettre en lumière le dynamisme et l'excellence qui caractérisent notre communauté d'experts, engagée dans l'accompagnement de la Justice.

Cette édition revêt une importance particulière, marquant une étape clé dans l'histoire de notre Compagnie : la fusion entre Arcadie, notre centre de formation, et la Compagnie des experts de justice près la Cour d'appel de Toulouse. Par cette union, nous consolidons notre expertise collective et renforçons notre capacité à former et accompagner les experts de demain. Ce rapprochement est le fruit d'un travail concerté et d'une vision commune, tournés vers l'excellence et l'avenir.

Dans un contexte en constante évolution, où les défis se multiplient et où les attentes sont de plus en plus exigeantes, cette fusion nous permet de répondre avec toujours plus de pertinence et d'ambition aux besoins des magistrats et des justiciables. Elle symbolise également l'importance de la transmission des savoirs et de l'amélioration continue de nos pratiques.

Je tiens à saluer ici le travail remarquable de chacun d'entre vous, experts et collaborateurs, dont l'implication, la rigueur et le dévouement garantissent la qualité et la crédibilité de notre institution. Ensemble, nous portons haut les valeurs d'indépendance, de compétence et d'intégrité, qui sont au cœur de nos missions.

Je vous invite à découvrir cette Gazette, reflet de vos réflexions, de vos initiatives et de votre engagement au quotidien. Puisse-t-elle nourrir le dialogue, stimuler les idées et renforcer les liens qui nous unissent dans cette noble mission de service à la Justice.

Avec toute mon estime et mes remerciements,

Yves BADUEL
Président de la Compagnie des experts de justice
près la Cour d'appel de Toulouse



Le retour de Donald Trump & l'impact sur le RGPD

À ne pas s'y méprendre, le retour de l'un des plus célèbres entrepreneurs à la Maison Blanche annonce avec lui de nouvelles décisions amenant son lot de nouveautés en particulier sur les nouvelles technologies.

Que cela soit la nomination d'Elon Musk comme Ministre de l'efficacité gouvernementale, le montant de 1 million de dollars offerts (gracieusement ?) par chacun des géants américains de la Tech pour son investiture ou bien encore la menace de l'interdiction du géant chinois Bytedance et son outil Tiktok sur le territoire américain, Donald Trump donne le LA.

Ce dernier met en avant ses choix, concernant l'innovation et en particulier le numérique en affichant clairement ses convictions et la politique qu'il compte mener durant son mandat.

En effet cinq jours après son retour, le nouveau Président a pris une série de mesures dont certaines directement en lien avec l'utilisation des données.

Dans un premier décret, Trump alloue un budget de 500 milliards concernant le développement des systèmes d'Intelligence Artificielle avec pour objectif premier : « déréguler les systèmes d'Intelligence Artificielle » comme il le dit ouvertement.

Depuis le 1^{er} Août 2024, l'Union Européenne, seule entité à avoir statué et régulé les systèmes d'Intelligence Artificielle, est en ligne de mire.

Le règlement qui sera officiellement en vigueur à partir du 5 février 2025, même si il n'a pas vocation unique à cadrer l'usage des données personnelles, ajoute une pierre à l'édifice du transfert des données hors de l'Union.

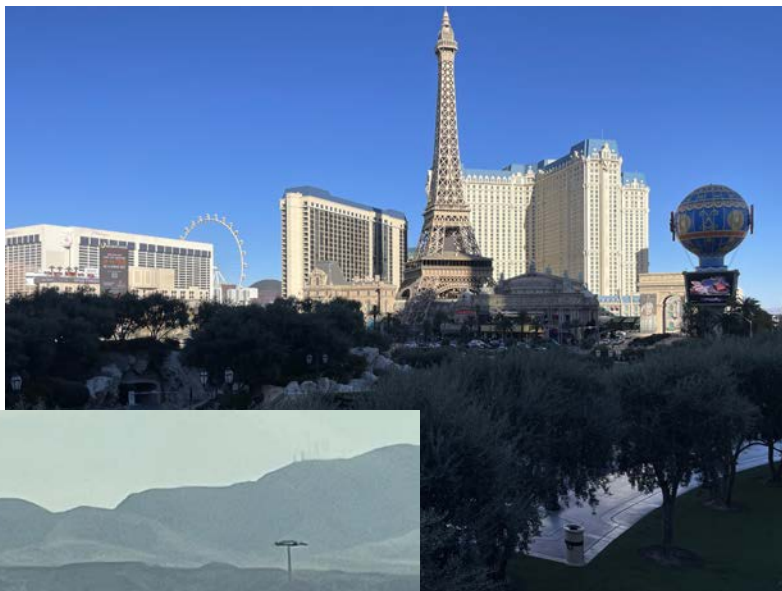
Dans sa volonté de créer une échelle du risque à contenir, le RIA (Règlement sur l'intelligence artificielle) met également en exergue le cadrage de l'utilisation des données européennes une nouvelle fois et c'est exactement là où le risque se pose.

Avec ces 600 lois, les USA ont une vision beaucoup plus libre de l'utilisation de la donnée personnelle. Avantage non négligeable lorsqu'on sait que la donnée est l'huile de moteur pour les algorithmes des systèmes d'Intelligence Artificielle.

Le numérique, à la différence de la souveraineté étatique, ne connaît aucune frontière et l'impact des choix américains sur l'Europe est donc inéluctable.

À cela s'ajoutent les autres actions du nouveau Président qui a missionné 24 experts afin de créer en 180 jours le plan stratégique américain concernant les nouvelles technologies. En parallèle, Trump a acté la démission de 3 experts démocrates du Privacy and Civil Liberties Oversight Board, un comité qui a un regard sur la légalité du Data Privacy Framework, le texte qui autorise le transfert de données personnelles des Européens vers les États-Unis.

Si c'est dans cette optique que Trump compte avancer et qu'en 5 jours il réussit à rebattre les cartes sur table, qui sait si un nouvel arrêt Schrems ne pourrait même voir le jour.



Affaire à suivre...



PRATIQUES PROFESSIONNELLES

De l'autopsie à la cour d'assises

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous faire découvrir l'ouvrage co-écrit par notre Confrère et Ami Rémi COSTAGLIOLA DI POLIDORI.

Cet ouvrage aborde les différentes étapes de l'enquête criminelle, depuis la découverte d'un cadavre jusqu'au procès, ce guide explique le rôle du médecin légiste ainsi que l'importance des investigations techniques et scientifiques.

Son but principal est de préparer le médecin légiste à l'exercice pratique de l'autopsie ainsi qu'à la prise de parole en public lors de ses comparutions en cour d'assises. Enfin, il sera également très utile aux professionnels du système judiciaire et pourra mettre au service du plus grand nombre des explications sur le fonctionnement de la justice pénale en France. Pour vous le procurer :

<https://www.leh.fr/edition/p/de-lautopsie-a-la-cour-dassises-9782386120015>



LA REVUE D'EXPERTS

La nomenclature encore et toujours...

Le décret 2023-219 du 28 mars 2023 (publié au JO du 30 mars 2023) vient compléter la réforme de la nomenclature résultant de l'arrêté du 5 décembre 2022 (publié au JO du 8 décembre 2022) et il modifie en cela les tenues du décret du 23 décembre 2004.

Ce texte apporte d'intéressantes précisions à l'arrêté en question, en fixant au 31 mai 2023 la date limite de présentation des demandes de « reclassement ». Celles-ci doivent être adressées soit au procureur général de la cour d'appel dont dépend l'expert de justice, soit au procureur général près la Cour de cassation pour les experts inscrits sur la liste nationale.

Le procureur général - ou le magistrat du parquet qu'il a désigné - instruit la demande et peut solliciter l'avis de la compagnie des experts à laquelle le requérant adhère.

En cas de difficulté ou en l'absence de demande de reclassement, le procureur général saisit le premier président de la cour d'appel afin que celui-ci soumette le dossier à l'assemblée générale des magistrats du siège qui se tient dans la première quinzaine du mois de novembre de chaque année.

Il y a lieu de préciser que si l'expert concerné est également inscrit sur la liste nationale, la demande est transmise au procureur général près la Cour de

cassation et que c'est au bureau de ladite cour de statuer en cas de difficulté dans la première quinzaine du mois de décembre. Le décret confirme en son nouvel article 18-1 que le reclassement est sans incidence sur la durée de l'inscription de l'expert sur la liste et apporte une modification quant à la notification des décisions des assemblées générales, dès lors que la notification par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est supprimée (article 19) au profit « *de tout moyen conférant date certaine à sa réception* ».

Cette modification a vocation à s'appliquer à toutes les décisions « défavorables » à l'expert de justice. Le décret que nous commentons n'ayant pas apporté de modification au principe même de son article 20, un recours peut être formé contre les décisions de l'assemblée générale concernant le reclassement et ce dans le délai d'un mois à compter de la notification dans les formes précisées plus avant.

Les premières décisions qui seront rendues avant la fin de l'année 2023 seront fort instructives.



Michel Mallard
Haut Conseiller
honoraire à la Cour
de cassation
Rédacteur en chef
adjoint de la Revue
Experts



JOURNÉE ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNELLE

La course à l'expertise



12 juin 2025 de 14h à 22h

Hippodrome de la Cépière,
1 chemin des Courses, 31000 Toulouse

Cette journée sera animée par des Magistrats, des Avocats, des Experts de Justice et plusieurs intervenants de renom, sur les thèmes suivants :

- **L'urgence dans l'expertise**
- **Les enjeux de l'expertise**
- **La maltraitance animale**
- **L'addiction aux jeux**

À l'issue de la conférence, nous vous réservons une soirée surprise ...

PARTICIPATION

140 €
pour les membres de la Compagnie des experts de justice près la Cour d'appel de Toulouse et les membres de compagnies affiliées au C.N.C.E.J.

180 €
pour les experts non-membre d'une compagnie

REGLEMENT

Règlement par chèque à l'ordre de la Compagnie des experts de justice près la Cour d'appel de Toulouse, à envoyer à Jean-Pierre SUC
La Cerisaie - 7, chemin de Berdoulet
- 09000 FOIX

Pour information

Toute inscription non accompagnée d'un chèque ne pourra pas être validée.

Une attestation de formation de 6 heures sera délivrée pour cet événement.

Le nombre de places étant limité, nous nous réservons le droit de refuser les inscriptions tardives ou incomplètes.



CNCEJ 2024

Le guide du sapiteur

*Préface de Bertrand Ludes,
Président du Conseil national des compagnies d'experts de justice*

Le guide du sapiteur a pour objectif de clarifier le rôle et les responsabilités de l'expert et de son sapiteur dans les procédures judiciaires civiles, pénales, administratives et commerciales. Il s'agit d'un outil de réflexion du Conseil national des compagnies d'experts de justice, visant à préciser les bonnes pratiques et à éviter les dysfonctionnements dans l'accomplissement des missions d'expertise.

Le sapiteur est un spécialiste que l'expert peut consulter pour éclairer des points qui dépassent sa propre spécialité. Ce terme, dérivé du latin *sapere* (savoir, comprendre), désigne un expert adjoint dans une discipline spécifique distincte de celle de l'expert principal. Bien que ce terme ne figure pas explicitement dans les textes législatifs, son utilisation est reconnue par le Code de procédure civile (CPC) et le Code de procédure pénale (CPP).

Le recours à un sapiteur est un développement de la pratique judiciaire qui remonte à plusieurs siècles, mais a été formalisé au fil du temps. Même si la liberté donnée à l'expert pour choisir un sapiteur a suscité des réserves, la jurisprudence a validé cette pratique. Dans certains cas, c'est le juge qui désigne le sapiteur, notamment en droit administratif.

Le guide insiste sur les obligations de l'expert et du sapiteur : l'expert doit choisir un sapiteur compétent, impartial, sans conflit d'intérêts et respecter les règles déontologiques. Il doit également être honnête quant à ses limites de compétence. Une délégation excessive au sapiteur pourrait en-

traîner l'annulation du rapport. Le guide distingue le recours au sapiteur de la co-expertise (collaboration entre plusieurs experts de spécialités différentes) et de l'expertise conjointe (collège d'experts d'une même spécialité). L'objectif ultime reste d'assurer la clarté et la sécurité dans le processus d'expertise.

En résumé, ce guide vise à fournir aux experts et sapiteurs des lignes directrices pour une collaboration efficace, éthique et conforme aux exigences légales, afin d'assurer la qualité et la crédibilité des rapports d'expertise.

Pour mémoire : Le sapiteur est un spécialiste que l'expert peut choisir pour l'aider dans une mission d'expertise. Ce rôle a été parfois critiqué, notamment pour la liberté donnée à l'expert de choisir ce collaborateur, ce qui peut sembler surprenant car l'expert reste sous la dépendance du juge. Cependant, la Cour de cassation reconnaît le rôle du sapiteur.

Dans le domaine administratif, le terme «sapiteur» est explicitement mentionné par le Code de justice administrative (CJA), bien que dans cette branche, ce soit généralement le juge qui choisit le sapiteur, tout en conservant les mêmes principes que dans d'autres domaines. La même logique s'applique en matière pénale, bien que des spécificités existent.

L'expert doit être conscient des limites de sa compétence et ne peut déléguer à un sapiteur de manière excessive, sous peine de risquer l'annulation du rapport. Le sapiteur doit respecter les règles déontologiques, telles que l'impartialité, la conscience professionnelle et l'absence de conflits d'intérêts. De plus, il est important que l'expert veille à la compétence technique et procédurale de son sapiteur afin d'éviter un choix inapproprié.

Dans certains cas où des difficultés peuvent surgir concernant le recours à un sapiteur, il est recommandé que l'expert consulte le juge ayant désigné l'expertise.

Enfin, il est essentiel de distinguer le rôle du sapiteur de celui des autres formes d'expertise comme la co-expertise (avec plusieurs experts spécialisés) ou l'expertise conjointe (collège d'experts de la même spécialité).





AGENDA DES FORMATIONS



RGPD : les fondamentaux

Catégorie : Formation Générale

📅 Jeudi 06 Mars 2025

🕒 09:00 - 12:30



Formation IP / PGPF

Catégorie : Formation Experts Médecins

📅 Jeudi 13 Mars 2025

🕒 09:15 - 12:30



Les devoirs de l'Expert

Catégorie : Formation Nouveaux experts

📅 Vendredi 14 Mars 2025

🕒 09:00 - 12:30



Les écrits de l'expert

Catégorie : Formation Nouveaux experts

📅 Mercredi 19 Mars 2025

🕒 09:00 - 12:30



La conduite des réunions (journée complète)

Catégorie : Formation Générale

📅 Le Jeudi 03 Avril 2025



RGPD : Les mesures de sécurité

Catégorie : Formation Générale

📅 Jeudi 03 Avril 2025

🕒 09:00 - 12:30



La gestion financière et assurantielle

Catégorie : Formation Nouveaux experts

📅 Jeudi 10 Avril 2025

🕒 09:00 - 12:30



La parole de l'Expert aux assises : posture, éthique et efficacité

Catégorie : Formation générale

📅 Jeudi 24 Avril 2025

🕒 09:15 - 12:30



LES BRÈVES

OPALEXE

Nous avons eu notre réunion nationale avec tous les responsables régionaux OPALEXE (RRO). C'était l'occasion pour les représentants de faire un tour de France sur l'utilisation d'OPALEXE.

La première remarque concerne la **grande disparité** entre nos régions. La principale difficulté pour les RRO reste de convaincre les juridictions d'adopter l'outil.

Nous sommes apparus, une fois encore, comme les **meilleurs élèves de France**, tant sur le plan de son utilisation que sur son déploiement au sein des juridictions. J'en profite pour **vous remercier tous**, car c'est grâce à notre engagement collectif que nous occupons cette première place.

Nous avons également accueilli le chef de projet **OO-DRIVE pour OPALEXE**, qui nous a indiqué que cette année, les développements de la plateforme seront principalement **orientés vers les greffes**.

En effet, l'une des principales difficultés rencontrées concerne la gestion des dossiers en cours pour les greffes, notamment avec la mise en place d'un **tableau de bord** permettant de suivre les mouvements dans les dossiers.

La magistrature, qui s'était quelque peu éloignée de notre groupe projet OPALEXE, **revient aujourd'hui en force** et se montre très active pour suivre son évolution.

DIVERS

Nous avons obtenu des informations sur plusieurs projets connexes grâce aux représentants du CNCEJ présents à la réunion.

selEXpert

Les premiers retours sur l'utilisation de selEXpert, un outil dédié à la nomination des experts sur les dossiers, sont encourageants. Ce produit est actuellement déployé dans 15 cours d'appel. Il s'agit d'un projet porté par une cour d'appel et une start-up publique.

Au départ, nous étions exclus du projet, mais grâce à la persévérance de notre secrétaire général du CNCEJ, Daniel MOULY, nous sommes désormais pleinement impliqués dans son développement et son déploiement.

C'est une excellente nouvelle, car notre voix est désormais entendue.

Manathan V2

Présentation de Manathan V2, le nouvel annuaire national des experts du CNCEJ. Cette nouvelle version offrira :

- Plus de souplesse dans l'administration,
- Des fiches plus complètes et ergonomiques pour chaque expert.

Le déploiement est prévu pour mai 2025.

LE RGPD

Nous lançons une nouvelle campagne pour la mise en conformité des experts au RGPD. Celle-ci sera moins dense que la première vague de 2024.

Deux matinées seront organisées :

1. Une session sur les fondamentaux du RGPD.
2. Une session dédiée aux mesures de sécurité informatique à mettre en œuvre.

Nous avons également décidé de mettre en place un parrainage entre les experts : les anciens accompagneront les nouveaux. Cette initiative devrait permettre de créer une dynamique positive pour notre compagnie dans ce projet.



26 avril 2024 - Assemblée générale Retour en images





SORTIR À TOULOUSE - Parlez-moi d'art !

Le Hang-Art « Aux sommets »

Au milieu d'un théâtre géologique d'exception, l'eau, la roche et le pays Toy, tout entier ont insufflé l'inspiration à de nombreux artistes. Le centre contemporain d'art « Le Hang-Art » est le témoin et à la fois le transmetteur d'un nouveau regard autour de l'art.

Situé, non loin des plus hauts sommets de la chaîne des Pyrénées, trois artistes de renom seront invités à l'exposition « Aux Sommets » : Tatjana Labossière, Frédéric Blaimont et Pierrot Men.

Réaliser un programme d'expositions suppose, dans chaque cas, d'envisager le lieu de ces événements comme « Unique ».

Chaque espace possède Sa résonance et Son histoire. Qu'elles soient temporaires ou permanentes, qu'il s'agisse d'art contemporain, d'ethnographie, d'histoire ou de thématique scientifique, toutes les expositions ont des codes, suivant la temporalité et l'espace.

C'est pourquoi, nous avons mûrement réfléchi sur cette nouvelle exposition.

Pourquoi l'acier géométrique de Tatjana Labossière vient-il percuter les clichés de Madagascar de Pierrot Men, et révéler la couleur des toiles de Frédéric Blaimont ?

Il n'était pas question de faire, une exposition « intello-art-culturelle ».

Mais, lorsque nous avons observé ces trois artistes, il nous est apparu un point commun évident :

Un regard en perspective.

Pour **Tatjana Labossière**, ses sculptures tout comme ses gravures, sont autant de rencontres et associations de volumes géométriques s'inscrivant dans un même regard de perspective.

Paysages structurés de failles, avec ses ouvertures, parfois même ses excroissances pyriteuses.

La construction de ces espaces témoigne de la rigueur et d'un certain détachement d'une grande humilité pour créer cet équilibre qui ne tient qu'à un fil.

BLAIMONT ♦ MEN ♦ LABOSSIERE
Exposition Aux sommets
du 01 février au 31 mars 2025



Pour **Frédéric Blaimont**

ce serait dans une énergie humaniste que sa perspective se trouve bousculée, ou plutôt, qu'il joue à nous stimuler grâce à ses représentations inhabituelles d'attitudes corporelles.

Parfois un nez devient un « PIC » ou un « CAP », tout dépend du point de vue.

Comme le dit si bien l'artiste : » Je vous invite à poser un regard bienveillant sur nous et sur vous-même. Je veux rendre visible l'invisible de ces gens ordinaires que leur banalité rend universel. «

Pour **Pierrot Men** la perspective est une vision insolée et développée, pour garder un instant à tout jamais.

Autour des noirs et blancs, mais aussi de quelques couleurs, il extrait d'espaces de vies, l'essence même d'un pays tout entier.

Sans oublier que chacun d'entre nous possède ce fil commun de la vision, du regard.

Sur nous ou sur les autres, tout près ou plus loin, juste ou transformé.

Mais il ne restera toujours qu'un seul regard celui de la bienveillance. Aux sommets de tous ces regards et aux sommets de toutes ces montagnes vous pourrez découvrir un éventail d'exception de trois magnifiques artistes.





SORTIR À TOULOUSE - Parlez-moi d'art !

Je suis Didier Amigo, passionné d'art et engagé dans sa transmission. Depuis de nombreuses années, je consacre mon énergie à faire vivre et rayonner la création artistique à travers de la «Galerie 21», une association loi 1901 dont j'ai l'honneur d'être le président. Cette structure est bien plus qu'un espace d'exposition : ce sont des lieux de rencontres, d'échanges et de découvertes, où artistes et amateurs d'art peuvent dialoguer et partager une émotion commune.

Architecte de formation, j'ai toujours été fasciné par la manière dont les formes, les couleurs et les matières interagissent avec leur environnement. Cette sensibilité à l'espace et à la composition, je l'ai naturellement transposée dans mon engagement pour l'art. Avec la «Galerie 21», je souhaite offrir aux artistes des lieux d'expression où leurs œuvres trouvent une résonance particulière, notamment à travers d'événements avec des institutions emblématiques comme le musée Paul Dupuy de Toulouse et le Hang Art d'Esquièze-Sère.

Mais mon engagement ne s'arrête pas aux expositions. En tant que rédacteur de la Gazette de la Compagnie des Experts de Justice de Toulouse, j'explore aussi le lien profond entre l'art et l'expertise, mettant en lumière les enjeux de la conservation, de l'authentification et de la valorisation des œuvres. L'art n'est pas seulement une affaire d'émotion, c'est aussi un domaine où le savoir et la rigueur ont toute leur place.

Ce qui me motive avant tout, c'est le partage. L'art est une fenêtre ouverte sur l'imaginaire et la sensibilité de chacun. Il interroge, bouleverse, émerveille, et c'est dans cette alchimie entre l'artiste, l'œuvre et le regard du spectateur que je trouve ma plus grande satisfaction. À travers «Galerie 21» et mes différentes actions, je m'efforce de tisser des liens, de créer des instants où l'art prend vie et où chacun peut s'y reconnaître, à sa manière.



YE XING QIAN

A PARTIR DU 13 FÉVRIER 2025

En biologie, le terme « symbiose » signifie que deux choses sont impliquées dans une relation à plusieurs niveaux donnant lieu à de multiples conséquences.

La démarche de Ye Xing Qian est une implication très complexe dans le contexte social et artistique. Il soulève par sa culture et son professionnalisme toutes les barrières d'une disparité matérielle.

Son expression picturale nous permet de revisiter et d'explorer les possibles de l'eau, de l'huile et de l'encre.

Que ce soit sur papier de riz ou toile de lin, l'artiste s'empare de cette sérendipité qui surgit de façon inattendue, lorsque les conditions sont réunies.

Est-ce par hasard, ou par connaissance ancestrale ? La coopération de sa calligraphie très maîtrisée et les surprises de ses mélanges liquides, lui permettent de véritables révélations lyriques.

Aujourd'hui, les œuvres de Ye Xing Qian ont reçu les plus hautes distinctions, ainsi que de nombreuses acquisitions dans la collection de Musées prestigieux, tels que le Musée Guimet

**Place du Salin
TOULOUSE GALERIE**
 Jeudi au Samedi de 15h/19h30
 galerie21.fr
 contact@galerie-toulouse.fr
 3 Impasse de la Trésorerie
 Contact : 06 86 12 41 83
 06 09 74 85 96



et le Musée Cernuschi à Paris et les Musées Liu Hai Su à Shanghai et le Musée des Beaux-Arts de Tianjin en Chine accroissent la notoriété de Xing Qian.

En 2019, il effectue une exposition itinérante dans des musées nationaux chinois : Shanghai, Tianjin, Fujian, Hangzhou, Suzhou, Guilin, Canton.

Sans oublier bien sûr cette très grande toile de l'artiste accrochée dans la seule porte qui subsiste de la muraille qui se trouvait entre la ville intérieure (Tatare) et la ville extérieure (chinoise) au sud de la place Tian an men.

En février 2025, le Musée Paul Dupuy / Georges Labit présentera 6 acquisitions de l'artiste.

La galerie 21 est très heureuse de vous présenter la collection exceptionnelle de Ye Xing Qian.